

Audition relative à

IN 182 Initiative populaire cantonale 182 « Climat urbain : de la place en ville pour les arbres, la mobilité douce et les transports publics ! »

IN 182 A au Grand Conseil sur la prise en considération de l'IN 182

Commission de l'aménagement – 8 juin 2022

Mesdames et Messieurs les députés,

Nous vous remercions de nous entendre au sujet de cette initiative et du rapport du Conseil d'Etat.

IN 182

Concernant l'IN 182, tout est dit - ou plutôt sous-entendu - dans le titre : de la place en ville pour les arbres, la mobilité douce et les transports publics ! Le texte vise donc à supprimer des voies de mobilité individuelle motorisée (TIM) au profit de la végétalisation du centre-ville, de la mobilité douce et des transports publics. 1% par année au minimum de la voirie publique devra être convertie dans ce but, durant 10 ans.

Nous voyons plusieurs problèmes dans cette proposition, à laquelle nous nous opposons.

Le premier est d'ordre philosophique. Comme cela est malheureusement trop souvent le cas dans notre canton, il se dégage un très fort sentiment que l'arborisation n'est qu'un prétexte à diminuer la voirie destinée à la mobilité individuelle motorisée. C'est une politique **contre** (en l'occurrence le TIM) **et non pour** (dans le cas présent la végétalisation du territoire). On le verra avec le rapport du Conseil d'Etat et sans doute avec les professionnels de la branche si la commission les entend, il ne suffit pas de supprimer une place pour pouvoir y planter un arbre. L'arborisation répond à des critères autres que simplement arithmétiques. Cette impression d'« initiative prétexte » est renforcée par le fait que, comme le relève dans son rapport le Conseil d'Etat, les initiatives de ce type en Suisse sont généralement doublées d'un autre texte, demandant l'aménagement de zones piétonnes. Il n'en est rien à Genève. Nous constatons par ailleurs que les textes alémaniques mentionnent une suppression de 0,5% de la surface de la voirie, soit la moitié de ce qui est prévu dans l'IN 182. Ici, c'est Genève...

Ensuite, il nous semble que cette initiative manque de transparence. Ce qui est clairement souhaité, c'est la suppression de places de stationnement. Enoncer les choses plus clairement et frontalement serait plus respectueux du point de vue de la démocratie, même si cela serait également plus risqué du point de vue des initiants.

L'initiative entend aussi imposer une politique aux communes d'une certaine importance, sans que l'on comprenne qui va payer. L'adage qui décide (en l'occurrence le canton si l'initiative aboutit) paie devrait s'appliquer, même si le canton réfute cette lecture, et l'on ne sait combien cette injonction d'arborisation à tout prix va lui coûter. L'initiative fait d'ailleurs faire peu de cas de l'autonomie des communes en matière d'aménagement.

Ce texte ne propose rien par ailleurs sur l'accessibilité aux commerces, aux entreprises, qui est une préoccupation centrale du GTE, sans parler des habitants, dont on peut se demander s'il leur sera encore possible de posséder un véhicule.

Comme indiqué en préambule, nous ne sommes pas dupes de l'objectif réel de l'initiative : éradiquer le TIM et plus particulièrement la voiture. Mais cette fixation idéologique fait fi d'un élément persistant : même avec les scénarii les plus optimistes, la part modale de la voiture reste à 30% en kilomètres parcourus. Son utilisation sera sans doute différente, mais elle restera un élément important de la mobilité. Le GTE souhaiterait rappeler qu'il lui importe en particulier de conserver l'accessibilité aux commerces et aux prestataires de services. L'activité des entreprises ne doit pas pâtir de la politique de la mobilité et des aménagements mis en place, et le principe de la compensation des places de stationnement doit être garanti, ainsi que le peuple genevois l'a encore confirmé récemment.

Le texte ne fait par ailleurs aucunement référence à une stratégie quelconque en matière de redistribution de l'espace public pour la mobilité connectée, partagée et décarbonnée. On ne trouve aucune réflexion sur la détermination des besoins (bornes de recherche, collecteurs, arrêts sur demande, etc.). Nous déplorons également que le texte nie totalement la dimension tridimensionnelle de la voie publique. Supprimer une place de parc ne garantit pas que l'on puisse y planter un arbre à la place. Les professionnels du secteur vous diront davantage.

Enfin, même si nous ne sommes pas particulièrement fans du modèle de macarons actuel, qui permet de laisser son véhicule toute l'année sur le domaine public pour une somme ridicule en comparaison d'autres villes et cantons suisses, nous relevons également que l'initiative dispose d'un volet anti social dans la mesure où elle aurait pour conséquence de supprimer ce type de places.

Notre groupement rejette donc ce texte comme indiqué en préambule, qui est le témoignage de cette politique du contre qui conduit à des propositions qui sont en totale décalage avec la réalité.

Rapport du Conseil d'Etat – IN 182-A

Quelques commentaires sur le rapport du Conseil d'Etat.

Ce qui surprend au premier abord, c'est qu'il explique de manière beaucoup plus claire que les initiants eux-mêmes la justification du texte. A croire qu'il serait sien... Mais sans aucun doute, le Conseil d'Etat ne l'aurait pas formulée de la même manière, puisqu'il soulève quelques écueils.

Le rapport du Conseil d'Etat fait beaucoup référence à ce qu'il entend mettre en place mais assez peu à ce qu'il pense réellement de ce texte, même s'il prétend que sa politique est en phase avec celle des initiants. Il nous parle notamment d'une stratégie d'arborisation de l'aire urbaine, dont on ne trouve trace nulle part. Renseignement pris auprès des milieux directement intéressés (à savoir JardinsSuisse-Genève), il se trouve qu'ils n'ont pas été consultés et ne sont pas davantage au courant de cette initiative. Une audition devant cette commission sera l'occasion de rappeler

quelques fondamentaux en matière d'arborisation car ne s'improvise pas spécialiste du domaine qui veut.

Le Conseil d'Etat rappelle également que la grande majorité du domaine public est en main des communes. Comme tout propriétaire domanial, il leur appartient d'en assurer et d'en assumer l'aménagement et l'entretien. L'initiative entend végétaliser 10% au moins de la voie publique. Cela correspond, pour le canton et l'ensemble des 13 communes concernées, à plus de 700'000 m², dont l'équivalent de trois fois la surface de la Plaine de Plainpalais pour la seule Ville de Genève. C'est totalement irréaliste. Et à nouveau, on ne comprend pas vraiment qui va payer, dans la mesure où le texte est réalisable.

Le rapport nous apprend également la conversion de 5% de l'espace dédié au TIM à l'arborisation ne permettrait d'atteindre un taux de canopée de 0,43% au maximum, 0,29% si l'on tient compte des surfaces déjà couvertes par la canopée. Cela démontre bien que la conversion n'est en tous les cas pas arithmétique et que la mesure proposée, si elle était réalisable, ne permettrait pas d'atteindre le but énoncé, à savoir combattre les îlots de chaleur. Le Conseil d'Etat propose pour sa part un test grandeur nature sur une zone délimitée, sur l'avenue du Mail, plutôt que de soutenir un tel texte. Il souligne que si ce dernier devait être accepté puis réalisé, cela équivaldrait à près de 35 projets similaires à celui de l'avenue du Mail, qui représente à lui seul une longueur de plus d'un demi kilomètre linéaire. Cela démontre à quel point l'initiative est irréaliste.

Le Conseil d'Etat rappelle par ailleurs une évidence, que l'initiative tente de contourner : la LaLCR exige une compensation des places supprimées en surface. L'initiative se heurte donc à cette législation, qui est partie prenante à une politique globale de la mobilité.

Enfin, ce rapport indique que même si certaines communes ne sont pas opposées aux objectifs globaux poursuivis par l'initiative, elles relèvent la difficulté à mettre en œuvre la mesure et à respecter l'exigence d'un non report sur les rues avoisinantes.

En conclusion, le Conseil d'Etat s'oppose à l'initiative, en en relevant les écueils techniques et financiers. Il propose en revanche de travailler sur un contreprojet. Etant donné que nous n'en connaissons pas les grandes lignes, le Conseil d'Etat étant plutôt avare à ce sujet, nous ne pouvons dès lors pas nous prononcer sur ce principe. Toutefois, nous sommes interpellés par le manque de substance et de réalisme de ses propos. Nous nous sommes déjà étonnés de la stratégie d'arborisation de l'aire urbaine, dont on peine à trouver trace. Il fait également référence à une électrification complète du parc automobile à l'horizon 2030, qui ne permettrait pas d'atteindre les objectifs du plan climat cantonal. Dans la mesure où le canton n'a rien entrepris pour doter le canton de bornes de recharge électrique, il paraît assez clair que cet objectif ne pourra être atteint.

Outre le fait que le Conseil d'Etat doit se montrer un peu plus concret dans sa proposition de contreprojet, il nous paraît évident que la réflexion doit être menée avec les acteurs concernés, soit les professionnels du paysage, mais également le GTE.

En vous remerciant de votre écoute attentive et en restant à votre disposition pour les questions.

Nicolas Rufener

Vice-président

Stéphanie Ruegsegger

Secrétaire